

Mise en œuvre de la révision 2023 de la STI OPE – tâches critiques pour la sécurité (TCS)

Proposition de guide de transposition TES/TCS sur le périmètre EF

TCS	Imposée STI OPE	Intitulé	Périmètre technique permettant de limiter l'habilitation	Compétences spécifiques - équivalence aux annexes de l'ancien arrêté TES du 7 mai 2015	
ACC	OUI	Accompagnement des trains autre que conduite	Accompagnement d'un train de fret ou un convoi du GI	G1 à G6	1. Connaître les éléments constitutifs des dispositifs d'urgence d'un train ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure (GI) et savoir les utiliser ; 2. Connaître les moyens d'immobilisation d'un train ou d'un convoi du GI ; 3. Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 4. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale ; 5. Connaître les moyens à sa disposition pour renseigner un agent en charge du trafic et de la gestion des circulations ; 6. Signaler au conducteur les anomalies pouvant affecter la sécurité des circulations ;
			Accompagnement d'un train de voyageurs	G1 à G7	1. Connaître les éléments constitutifs des dispositifs d'urgence d'un train ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure (GI) et savoir les utiliser ; 2. Connaître les moyens d'immobilisation d'un train ou d'un convoi du GI ; 3. Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 4. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale ; 5. Connaître les moyens à sa disposition pour renseigner un agent en charge du trafic et de la gestion des circulations ; 6. Signaler au conducteur les anomalies pouvant affecter la sécurité des circulations ; 7. Assurer la sécurité des passagers à bord des trains ou en cas d'évacuation.
MAN	NON	Réalisation d'un mouvement de manœuvre guidé	Réalisation d'un mouvement de manœuvre guidé	H	1. Connaître la signification des inscriptions apposées sur les véhicules concernant les caractéristiques des véhicules et des informations relatives à la nature des transports, notamment les prescriptions applicables au transport de marchandises dangereuses ou de voyageurs ; 2. Connaître des ordres de manœuvre et de leurs modalités de transmission ; 3. Commander, exécuter, freiner et guider une manœuvre ; 4. Atteler et dételer correctement les véhicules du point de vue de la réglementation en vigueur ; 5. Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 6. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.
ISS	NON	Utilisation d'installations de sécurité simples	Utilisation d'installations de sécurité simples	I	1. Connaître la manœuvre des installations de sécurité simples ; 2. Utiliser les installations de sécurité simples en mode nominal dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles ; 3. Savoir détecter une situation dégradée des installations simples et aviser le service en charge de la gestion du trafic et des circulations dans les conditions prévues par les consignes et instructions opérationnelles ; 4. Savoir reconnaître les dispositifs restreignant ou interdisant la manœuvre des installations de sécurité simples et ne pas manœuvrer ces installations ; 5. Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 6. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.

PDT	OUI	Préparation des trains	Appliquer les règles de freinage et de composition des trains ou des convois du GI	J	1. Savoir composer la rame en tenant compte des conditions (vitesse, masse, type de freinage...) ; 2. Savoir établir le bulletin de freinage ; 3. Connaître les dispositions à appliquer en cas d'anomalie liée aux règles de freinage ou à la composition du train ou du convoi du gestionnaire d'infrastructure (GI) ; 4. Identifier la nature de l'essai de frein à réaliser ; 5. Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 6. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale.
			Assurer la signalisation arrière	cf définition TSAE signalisation arrière	
			Réaliser un essai de frein	K	1. Connaître la consistance des différents essais de frein ; 2. Savoir mettre en œuvre l'essai de frein prescrit ; 3. Savoir détecter une anomalie ; 4. Connaître la conduite à tenir en cas d'anomalie ;
			Vérifier la conformité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure - hors MD et ATE	L1 L4 L5 L6 L7	1. Connaître les principaux éléments des véhicules, leur infrastructure et leur superstructure, et savoir déterminer leur conformité ; 4. En fonction du marquage des véhicules, savoir déterminer la tare, la longueur, la masse freinée, la fin de validité de la date de révision, la limite de charge en fonction des lignes empruntées ; 5. Savoir déterminer la conformité du chargement ; 6. Appliquer les procédures en cas d'accident, d'incident, ou de situation présentant un risque grave ou imminent ; 7. Appliquer les mesures de sécurité nécessaires afin de rétablir la situation normale ;
			Vérifier la conformité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure - ATE	L3	3. Savoir déterminer le couple wagon/unité de transport intermodale (UTI) afin de déterminer si le train ou le convoi du gestionnaire d'infrastructure (GI) doit circuler sous Avis de Transport Exceptionnel (ATE) ;
			Vérifier la conformité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire d'infrastructure - MD	L2 L8	2. Connaître la conformité des wagons de marchandises dangereuses avec les documents de transport ; 8. Appliquer les procédures relatives aux incidents de transport de marchandises dangereuses